



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 SEPTEMBRE 2011

DOSSIER N° 14 :
DEBAT D'ORIENTATIONS DU
PADD DU P.L.U.

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 20 Septembre 2011

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents 29

Absent 1

Excusés 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, MME TRAORE, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), MME SOULAT (à M. FARGEON), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

Absent : M. PRIKHODKO

Secrétaire : M. JALABERT

DOSSIER N° 14 : DEBAT D'ORIENTATIONS DU PADD DU P.L.U.

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Par délibération du 24 septembre 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Cette procédure s'appuie à la fois sur la prise en compte du contexte et des réflexions locales, ainsi que sur les évolutions législatives liées notamment à la loi Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle 2).

Le P.L.U. est un document à la fois stratégique et réglementaire élaboré à l'initiative et sous l'autorité de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Cet outil de planification porte sur la totalité du territoire communautaire, à savoir les 27 communes membres. Il présente le projet urbain sous toutes ses composantes et organise les conditions de sa mise en œuvre.

A la lecture combinée des articles L 123-9 et 123-8 du Code de l'Urbanisme, il convient qu'un débat (sans vote) sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ait lieu au sein des 27 conseils municipaux et du conseil communautaire. Ce débat permet de préfigurer les grands axes constituant le projet de P.L.U. 3.1 qui se traduiront dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Afin de nourrir ce débat, il est procédé à une présentation visant à rappeler les grands objectifs et à proposer un certain nombre d'orientations pour la mise en œuvre de la métropole des cinq sens (solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière) et les moyens de construire la ville autrement pour y vivre durablement.

Les éléments de ce débat serviront non seulement à préciser les principales options concernant le développement de l'agglomération et des différents territoires qui la composent, mais également à guider les travaux des différents ateliers de coproduction du P.L.U. 3.1.

Le Conseil Municipal

Article unique : prend acte du débat ayant eu lieu le 20 septembre 2011 sur les orientations générales du PADD du P.L.U. 3.1.

LE MAIRE,



Patrick BOBET